

**DELIBERATION N° 12-A-051 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

**TITRE : MONTANTS ET REPARTITION PAR DOMAINE DU XEME PROGRAMME
D'INTERVENTION 2013 - 2018**

VISA :

- Vu la charte de l'environnement promulguée par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005,
 - Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-10, L.213-11 et suivants, R.213-48,
 - Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
 - Vu la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
 - Vu le décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
 - Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
 - Vu la délibération n° 12-A-021 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012, après avis conforme du Comité de Bassin Artois-Picardie sur les tarifs et zones de redevances pour la période 2013 – 2018 du Xème Programme d'Intervention,
 - Vu l'avis conforme du Comité de Bassin en date du 19 octobre 2012 sur le montant et la répartition par grands domaines du Xème Programme d'Intervention 2013 – 2018,
 - Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012,
 - Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente Programme du 14 septembre 2012,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 2 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide, à compter du 1er janvier 2013 :

ARTICLE 1 -

Le montant des Autorisations de Programme affectées au Xème Programme d'Intervention 2013 – 2018 par grand domaine, présenté dans le tableau ci-joint, est adopté.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dominique BUR

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAUT

Montant des autorisations de programme, par domaine, du X^{ème} programme d'intervention 2013-2018 (en M€)
Sous réserve de l'encadrement national fixé par arrêté ministériel

Domaines et lignes de programme associées	AP Totales 2013-2018
Domaine 1 - Connaissance, planification, gouvernance :	186,198
LP 29 - Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	
LP 31 - Etudes générales	
LP 32 - Connaissance environnementale	
LP 33 - Action internationale	
LP 34 - Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	
LP 40 - Dépenses courantes et autres dépenses	
Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau :	427,200
Partie de LP 11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux pluviales	
LP 12 - Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	
LP 15 - Assistance technique à la dépollution	
LP 19 - Divers pollution	
LP 25 - Eau potable	
Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau :	250,460
Partie de LP 11- Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées : <u>Eaux pluviales</u>	
LP 13 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	
LP 14 - Elimination des déchets	
LP 18 - Lutte contre la pollution Agricole	
LP 21 - Gestion quantitative de la ressource	
LP 23 - Protection de la ressource	
LP 24 - Restauration et gestion des milieux aquatiques	
Autres Domaines :	166,142
LP 17- Aide à la performance épuratoire	
LP 50- Fonds de concours ONEMA	
TOTAL GENERAL	1 030,000

Les transferts d'autorisations de programme entre les trois premiers domaines peuvent être décidés par le Conseil d'Administration de l'Agence par fongibilité asymétrique :

- Domaine 1 vers Domaine 2 ou vers Domaine 3
- Domaine 2 vers le Domaine 3

Le Conseil d'Administration décide des modalités d'application du Programme dans le respect des montants fixés ci-dessus

Equilibre financier du X^{ème} Programme d'Intervention 2013 - 2018 (en M€)

Montant des crédits de paiement	1 055,443
Montant des recettes	1 068,088
Variation du fonds de roulement entre le 01/01/2013 et le 31/12/2018	+12,645

**DELIBERATION N° 12-A-052 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

TITRE : MONTANTS ANNUELS DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013 - 2018

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1^{er} mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Vu la Loi de Finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
- Vu le décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie et le Programme de Mesures en vigueur,
- Vu la délibération n° 12-A-021 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012, après avis conforme du Comité de Bassin Artois-Picardie sur les tarifs et les zones de redevances pour la période 2013 – 2018 du Xème Programme d'Intervention,
- Vu l'avis conforme du Comité de Bassin Artois-Picardie en date du 19 octobre 2012 sur le montant et la répartition par grands domaines du Xème Programme d'Intervention 2013 – 2018,
- Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté le 27 septembre 2012,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente Programme du 14 septembre 2012,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

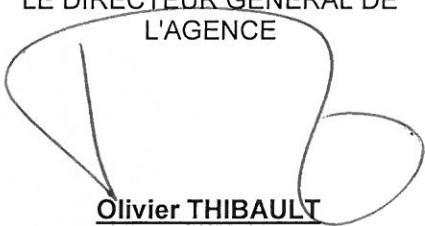
ARTICLE 1 -

Les montants annuels du Xème Programme d'Intervention, repris dans les tableaux 1 à 6 ci-joints sont adoptés.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Dominique BUR

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAUT

**Tableau N° 1 : Ventilation détaillée des engagements prévisionnels du Xème
programme par Domaines (en M€)**

Lignes de Programme		Total 2013-2018
29	Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	4,300
31	Etudes générales	1,180
32	Connaissance environnementale	11,680
33	Action internationale	7,650
34	Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	4,800
40	Dépenses courantes et autres dépenses	156,588
TOTAL Domaine 1 - Connaissance, planification, gouvernance		186,198
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - Hors eaux pluviales	108,500
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	232,500
15	Assistance technique à la dépollution	7,500
19	Divers pollution	0,000
25	Eau potable	78,700
TOTAL Domaine 2 - Mesures générales de gestion de l'eau		427,200
11	Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées - <u>Eaux pluviales</u>	62,000
13	Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	67,560
14	Elimination des déchets	0,000
18	Lutte contre la poll. Agricole	41,350
21	Gestion quantitative de la ressource	0,000
23	Protection de la ressource	9,550
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	70,000
TOTAL Domaine 3 - Mesures territoriales de gestion de l'eau		250,460
17	Aide à la performance épuratoire	104,000
50	Fonds de concours ONEMA	62,140
TOTAL Autres Domaines		166,140
TOTAL GENERAL		1 030,00

Les transferts d'autorisations de programme entre les trois premiers domaines peuvent être décidés par le Conseil d'Administration de l'Agence par fongibilité asymétrique :

- Domaine 1 vers Domaine 2 ou vers Domaine 3
- Domaine 2 vers le Domaine 3

Tableau n° 2 - : Synthèse des interventions prévisionnelles du Xème Programme (en M€)

Lignes de Programme	Montant des travaux (HT)	Montant des dotations	dont subventions et paiements directs	Dont avances remboursables
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	370,000	170,500	88,722	81,778
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	505,000	232,500	149,637	82,863
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	108,000	67,560	22,063	45,497
14 Elimination des déchets				
15 Assistance technique à la dépollution	12,500	7,500	7,500	
16 Primes pour épuration				
17 Aide à la performance épuratoire	750,000	104,000	104,000	
18 Lutte contre la poll. agricole	82,000	41,350	41,350	
19 Divers pollution				
Prévention des risques contre les pollutions	1 827,500	623,410	413,273	210,137
21 Gestion quantitative de la ressource				
23 Protection de la ressource	16,000	9,550	9,550	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	157,000	70,000	70,000	
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	6,500	4,300	4,300	
31 Etudes générales	1,180	1,180	1,180	
32 Connaissance environnementale	11,680	11,680	11,680	
33 Action internationale	16,000	7,650	7,650	
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	4,800	4,800	4,800	
Gestion des milieux et biodiversité	213,160	109,160	109,160	
Protection de l'environnement et prévention des risques	2 040,660	732,570	522,433	210,137
25 Eau potable	247,000	78,700	58,227	20,473
50 Contribution à l'ONEMA	62,142	62,142	62,142	
Autres actions	309,142	140,842	120,369	20,473
40 Dépenses courantes et autres dépenses	156,588	156,588	156,588	
Total Général	2 506,390	1 030,000	799,389	230,611

travaux TTC

Tableau N° 3 - : Ventilation annuelle des engagements prévisionnels du Xème programme (en M€)

Lignes de Programme	années						Total
	2013 prévis.	2014 prévis.	2015 prévis.	2016 prévis.	2017 prévis.	2018 prévis.	
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	23,150	23,090	29,440	30,990	31,840	31,990	170,500
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	38,900	35,900	37,400	39,300	40,000	41,000	232,500
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	10,900	10,900	10,900	11,620	11,620	11,620	67,560
14 Elimination des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
15 Assistance technique à la dépollution	1,250	1,250	1,250	1,250	1,250	1,250	7,500
16 Primes pour épuration	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
17 Aide à la performance épuratoire	18,000	18,000	18,000	17,000	17,000	16,000	104,000
18 Lutte contre la poll. Agricole	6,300	2,800	5,600	6,900	9,000	10,750	41,350
19 Divers pollution	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Prévention des risques contre les pollutions	98,500	91,940	102,590	107,060	110,710	112,610	623,410
21 Gestion quantitative de la ressource	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
23 Protection de la ressource	1,500	1,500	1,500	1,650	1,700	1,700	9,550
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	10,100	10,900	11,450	12,150	12,550	12,850	70,000
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	0,715	0,715	0,715	0,715	0,715	0,725	4,300
31 Etudes générales	0,200	0,200	0,200	0,200	0,190	0,190	1,180
32 Connaissance environnementale	1,740	2,020	1,750	1,860	2,200	2,110	11,680
33 Action internationale	1,000	1,050	1,370	1,390	1,410	1,430	7,650
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	0,800	0,800	0,800	0,800	0,800	0,800	4,800
Gestion des milieux et biodiversité	16,055	17,185	17,785	18,765	19,565	19,805	109,160
Protection de l'environnement et prévention des risques	114,555	109,125	120,375	125,825	130,275	132,415	732,570
25 Eau potable	13,800	13,900	12,000	12,800	13,100	13,100	78,700
50 Contribution à l'ONEMA	10,208	10,208	10,208	10,506	10,506	10,506	62,142
Autres actions	24,008	24,108	22,208	23,306	23,606	23,606	140,842
40 Dépenses courantes et autres dépenses	20,780	21,280	24,380	29,680	29,930	29,938	156,588
Total Général	159,343	154,513	167,563	178,811	183,811	185,959	1 030,000

Tableau N° 4 : Ventilation annuelle des paiements prévisionnels du Xème programme (en M€)

Lignes de Programme	années						Total
	2013 prévis.	2014 prévis.	2015 prévis.	2016 prévis.	2017 prévis.	2018 prévis.	
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	3,094	6,859	13,350	20,049	25,158	29,310	97,820
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées	8,611	18,012	17,949	29,839	34,161	35,798	144,370
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	2,142	6,127	8,452	9,443	10,361	10,818	47,343
14 Elimination des déchets	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
15 Assistance technique à la dépollution	0,000	0,858	1,165	1,215	1,228	1,230	5,696
16 Primes pour épuration	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
17 Aide à la performance épuratoire	18,000	18,000	18,000	17,000	17,000	16,000	104,000
18 Lutte contre la poll. agricole	0,000	1,300	2,216	3,341	4,690	6,256	17,703
19 Divers pollution	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Prévention des risques contre les pollutions	31,847	51,156	61,132	80,887	92,498	99,412	416,932
21 Gestion quantitative de la ressource	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		0,000
23 Protection de la ressource	0,379	0,156	0,574	1,084	1,334	1,395	4,922
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	0,500	4,021	8,577	10,158	11,084	11,945	46,285
29 Planification et gestion à l'échelle du Bassin et sous-bassin	0,000	0,165	0,346	0,560	0,636	0,650	2,357
31 Etudes générales	0,200	0,200	0,200	0,200	0,190	0,190	1,180
32 Connaissance environnementale	1,740	2,020	1,750	1,860	2,200	2,110	11,680
33 Action internationale	0,404	0,770	1,142	1,289	1,377	1,402	6,384
34 Information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement	0,800	0,800	0,800	0,800	0,800	0,800	4,800
Gestion des milieux et biodiversité	4,023	8,132	13,389	15,951	17,621	18,492	77,608
Protection de l'environnement et prévention des risques	35,870	59,288	74,521	96,838	110,119	117,904	494,540
25 Eau potable	0,570	1,823	8,079	8,135	13,102	15,430	47,139
50 Fonds de concours - ONEMA	10,208	10,208	10,208	10,506	10,506	10,506	62,142
Autres actions	10,778	12,031	18,287	18,641	23,608	25,936	109,281
40 Dépenses courantes et autres dépenses	20,780	21,280	24,980	29,680	29,930	29,938	156,588
Total Général	67,428	92,599	117,788	145,159	163,657	173,778	760,409

Tableau n° 5: Situation globale des engagements au cours du Xème Programme et au-delà (en M€)

DEPENSES	Xème Prog.	au-delà	TOTAL	RECETTES	Xème Prog.	au-delà	TOTAL
Reste à payer sur prog. antérieurs	249,319		249,319	Remboursements des avances et prêts	183,653	410,674	594,327
Montant du Xème programme	1 030,000	0,000	1 030,000	Redevances prog. en cours	829,420		829,420
<i>Prévention des risques contre les pollutions</i>	623,410		623,410				
<i>Gestion des milieux et biodiversité</i>	109,160		109,160				
<i>Eau potable</i>	78,700		78,700				
<i>Fonds de concours - ONEMA</i>	62,142		62,142	Recettes diverses	9,300		9,300
<i>Dépenses courantes et autres dépenses</i>	156,588		156,588				
Solde aide à la performance épuratoire année d'activité 2017-2018		24,000	24,000	Solde redevances année d'activité 2018		71,561	71,561
TOTAL DES DEPENSES	1 279,319	24,000	1 303,319	TOTAL DES RECETTES	1 022,373	482,235	1 504,608

Tableau n° 6 : Equilibre annuel en paiement du Xème Programme (en M€)

CHARGES	2013 prev.	2014 prev.	2015 prev.	2016 prev.	2017 prev.	2018 prev.	Total
Paiements sur programmes antérieurs	102,673	73,750	42,471	22,461	7,249	0,715	249,319
Transformations des avances convertibles et subventions versées par anticipation au titre du Conseil Général du Nord	4,060	12,880	14,195	7,200	3,975	3,405	45,715
Paiements sur programme en cours (hors conversions)	67,428	92,599	117,788	145,153	163,657	173,778	760,409
Prévention des risques contre les pollutions	31,847	51,156	61,132	80,887	92,498	99,412	416,932
Gestion des milieux et biodiversité	4,023	8,132	13,389	15,951	17,621	18,492	77,608
Eau potable	0,370	1,823	8,079	8,135	13,102	15,430	47,139
Fonds de concours - ONEMA	10,208	10,208	10,208	10,506	10,506	10,506	62,142
Dépenses courantes et autres dépenses	20,780	21,280	24,980	29,680	29,930	29,938	156,588
dont intérêts Caisse des dépôts et consignations	1,280	1,280	1,270	1,070	0,820	0,570	6,290
dont remboursement prêt Caisse des dépôts et consignations	0,000	0,000	3,710	7,610	7,860	8,110	27,290
Dépenses non décaissables	1,395	1,395	1,395	1,395	1,395	1,395	8,370
TOTAL DES DEPENSES	175,556	180,624	175,849	176,215	176,276	179,293	1 063,813
TOTAL DES PAIEMENTS	174,161	179,229	174,454	174,820	174,881	177,898	1 055,443
	2013 prev.	2014 prev.	2015 prev.	2016 prev.	2017 prev.	2018 prev.	Total
Redevances	134,540	134,330	136,949	139,096	141,384	143,121	829,420
Remboursement des prêts et av. d'intervention	29,343	29,543	30,016	30,371	31,460	32,920	183,653
Remboursement des avances convertibles et du Conseil Général des subventions versées par l'Agence	4,060	12,880	14,195	7,200	3,975	3,405	45,715
Autres recettes	1,800	1,800	1,500	1,400	1,400	1,400	9,300
Recettes non encaissables	0,900	0,900	0,900	0,900	0,900	0,900	5,400
TOTAL DES PRODUITS	170,643	179,453	183,560	178,967	179,119	181,746	1 073,488
TOTAL DES RECETTES	169,743	178,553	182,660	178,067	178,219	180,846	1 068,088
Variation du FDR	-4,418	-0,676	6,206	3,247	3,338	2,948	12,645
Montant du FDR Fin 2012	24,012	19,594	18,918	27,124	30,371	33,709	36,657
FDR en mois de dépenses	1,4	1,3	1,9	2,1	2,3	2,5	

DELIBERATION N° 12-A-053 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

**TITRE : LES DELIBERATIONS D'APPLICATION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION
2013 - 2018**

VISA :

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-10, L.213-11 et suivants, R.213-48,
 - Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
 - Vu la loi de finances pour 2012 n° 2011-1977 du 28 décembre 2011,
 - Vu le décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
 - Vu la délibération n° 12-A-021 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012, après avis conforme du Comité de Bassin Artois-Picardie sur les tarifs et zones de redevances pour la période 2013 – 2018 du Xème Programme d'Intervention,
 - Vu la délibération n°12-A-051 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012 après avis conforme du Comité de Bassin en date du 19 octobre 2012 sur le montant et la répartition par grands domaines du Xème Programme d'Intervention 2013 – 2018,
 - Vu la délibération n°12-A-052 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012 sur les montants annuels du Xème Programme d'Intervention 2013 – 2018,
 - Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012,
 - Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 2 de l'ordre du jour de la Commission Permanente Programme du 14 septembre 2012,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 4 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 19 octobre 2012,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide, à compter du 1er janvier 2013 :

ARTICLE 1 -

Les délibérations d'application du Xème Programme d'Intervention 2013 – 2018 examinées et adoptées par le Conseil d'Administration le 27 septembre 2012 dont la liste est reprise à l'article 2 sont confirmées sans modification et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

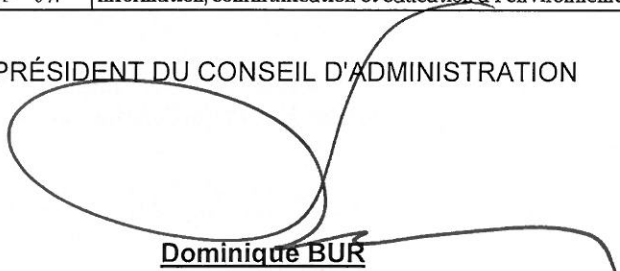
Les délibérations d'application du IXème Programme d'Intervention 2007 – 2012 sont abrogées à cette même date.

ARTICLE 2 –

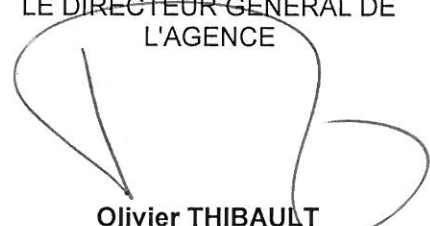
Liste des délibérations d'application du Xème Programme concernées

12- A- 024	Modalités générales des interventions financières de l'Agence
12- A- 025	Cautionnement des interventions financières sous forme d'avances ou de prêts
12- A- 026	Zonages d'intervention pour les lignes de programme 11, 12, 13, 18, 23 et 24
12- A- 027	Programmes Pluriannuels Concertés
12- A- 028	Ouvrages d'épuration des collectivités territoriales
12- A- 029	Assainissement Non Collectif
12- A- 030	Gestion des Eaux Pluviales en milieu urbanisé par les collectivités territoriales
12- A- 031	Réseaux d'assainissement des collectivités territoriales
12- A- 032	Raccordement aux réseaux publics de collecte
12- A- 033	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles
12- A- 034	Sites pollués constituant une menace pour les ressources en eau et le milieu aquatique
12- A- 035	Assistance technique Départementale – Collectivités territoriales
12- A- 036	Audit et Conseil à l'exploitation des ouvrages privés de lutte contre la pollution
12- A- 037	Suivi agronomique des épandages des effluents organiques
12- A- 038	Aides à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement des pollutions domestiques et assimilées
12- A- 039	Lutte contre les pollutions diffuses
12- A- 040	Protection et mise en valeur de la ressource en eau
12- A- 041	Restauration et gestion des milieux aquatiques
12- A- 042	Alimentation en eau potable
12- A- 043	Animation territoriale
12- A- 044	Contrats d'insertion par l'emploi dans le domaine de l'eau
12- A- 045	Connaissance environnementale
12- A- 046	Action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle, de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale
12- A- 047	Information, communication et éducation à l'environnement

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


Dominique BUR

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAUT